

## Relevé des décisions du CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2014

Membres en exercice : 19

Présents : 17

Convocation le 21 mai 2014

Secrétaire de séance : Nathalie LEBEAU

**Etaient présents** : MM. Bernard LABROSSE, Henri GUILLEMOT, Jean NAULIN, Mmes Sylvie DUROT-PIERRE, Nathalie CHAPUIS, MM Lucien PELLENARD, Gérard RAUX, Mmes Marie-Claude LÉGER, Élise MARTINET, MM. Jean-Marc GUILHEM, Mmes Claude BOUSSARD, Corinne ROLLIN, M. Frédéric GUÉNARD, Mmes Nathalie LEBEAU, Céline CLOUPEAU, M. Florent KHALFOUNE, Mme Sabrina LÉGER.

**Était absent** : M. Gilles HERIAUT

**Était absent et a donné pouvoir** : M. Michel JONDOT à M. Jean NAULIN

### Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder à l'élection du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, désigne pour remplir les fonctions de secrétaire de séance : Nathalie LEBEAU

### Rectificatif ordre du jour

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise l'ajout de 6 questions à l'ordre du jour :

- Décisions modificatives pour régularisation d'opérations d'ordre
- Budget primitif lotissement Rosières
- Document unique : autorisation demande de subvention
- Autorisation signature contrat GDF Suez : garantie prix fixes sur 3 ans
- Eaux et assainissement : inscriptions en non-valeur
- Adhésion Agence Technique Départementale

### Approbation compte rendu de séance

(Délibération n°01052014)

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le compte-rendu de la séance du 22 avril 2014.

### Formation aux premiers gestes d'urgence : prise en charge des frais

(Délibération n°02052014)

Par courrier en date du 6 mai 2014, l'agent Christine GENDREL, demande à la municipalité, en tant que personnel travaillant avec les enfants, la prise en charge des frais pour la formation aux premiers gestes d'urgence.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres, décide de la prise en charge des frais pour la formation aux premiers gestes d'urgence pour l'agent Christine GENDREL pour un coût total de 50 €.

### Commission communale des impôts directs

(Délibération n°03052014)

Par courrier en date du 23 avril 2014, la Direction Générale des Finances Publiques invite la commune à procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

En respect de l'article 1650-1 du code général des impôts, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, adopte le tableau de propositions des commissaires suivants :

Membres titulaires			Membres suppléants	
	Nom et Prénom	Rôle (1) TF-TH-CFE	Nom et Prénom	Rôle (1) TF-TH- CFE
1	DUMONT Paul	TH	MÉNAGER Gilles	TH
2	BONNOT Jacques	TH	GULLI Noël	TH
3	LABAUNE Bernard	TH	DERRY Michel	TH
4	GRIVIAUD Lucien	TF	RHETY Paul	TF
5	LEDEY Jean	TF	LAUMAIN Alain	TF
6	RAT Michel	TF	FERNANDES Serge	TF
7	LAUPIN Patrick	TF	LORIOT Sébastien	TF
8	PELAMOURGUES Pierre	TP	GOUVIER Daniel	TP
9	MICHEL Christophe	TP	LUCENET Marc	TP
10	REVENEAU Jean-Philippe	TF / TP	DUBAND Cédric	TF / TP
11	RAY Michel (hors commune)	TF	SERVY René (hors commune)	TF
12	FUCHEY Daniel (bois)	TF	DUCLoux Alain (bois)	TF

### **SYDESL : participation enfouissement réseaux téléphoniques**

(Délibération n°04052014)

Lucien PELLENARD, 2<sup>ème</sup> adjoint, expose le projet d'enfouissement du réseau France Télécom BTS P. « Place Claude Burgat » (rue des Prés Marteaux côté Moulin).

Par courrier en date du 30 avril 2014, le Sydesl rappelle qu'il appartient à la commune d'accepter de réaliser l'enfouissement des réseaux de télécommunication en même temps que les réseaux électriques, sous peine de l'annulation complète de l'opération en cas de refus.

Conformément aux dispositions législatives en vigueur, et en particulier la loi sur l'économie numérique du 21 juin 2004, et la convention passée entre le Sydesl et France Télécom, le coût des travaux de génie civil est à la charge de la commune et celui du câblage est supporté par France Télécom.

Le montant des travaux à charge de la commune s'élève à 19 800 € subventionné à 50 % par le fonds de mutualisation RODP Télécom (Sydesl), soit une aide de 9 900 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, accepte l'enfouissement des réseaux de télécommunication en même temps que les réseaux électriques et approuve le plan de financement du projet. Le Sydesl est autorisé à réaliser l'étude définitive.

### **Projet rythmes scolaires**

(Délibération n°05052014)

Mme Nathalie CHAPUIS, 4<sup>ème</sup> adjointe, présente le projet des rythmes scolaires qui sera mis en place dès la rentrée 2014-2015, conformément à la réforme.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le projet des rythmes scolaires sur les points suivants :

- Organisation hebdomadaire : activités périscolaires proposées chaque mardi et vendredi de 15h à 16h30
- Activités proposées : danse, sport contact, activités sportives, dessin, musique, activités à destination des enfants de maternelle, activités avec la bibliothèque
- Implication d'intervenants extérieurs : Mme Fanny POMMIER, M. Séverin PERREAUD CHEMARDIN, Mme Annelise BAENS, Mme Roselyne ROTBARD, M. Jacky POHIER et Mme Blandine CHARRIER
- Intégration d'agents communaux : Mmes Séverine RAYMOND animatrice – coordinatrice, Fabienne DE MACEDO, Corinne MAGNIEN, Christine GENDREL, Léa LEMAIRE et M. Gilles MADON
- Budget prévisionnel de 37 934 € dont 17 257,50 € pour les intervenants extérieurs

## **Bail commercial local 2 rue Antoine Garreau**

*(Délibération n°06052014)*

Le maire informe d'une demande de location du local commercial situé rue Antoine Garreau.

En ce qui concerne les charges (eau, électricité, chauffage, téléphone...), le maire propose que le locataire demande lui-même les ouvertures de compteurs et lignes en son nom ainsi que les facturations. La collectivité ne servira donc plus d'intermédiaire et n'aura plus à facturer les charges au locataire.

Le loyer mensuel s'élève à 200 € que le preneur s'oblige à payer au bailleur mensuellement à terme échu.

Le loyer afférent aux locaux ci-dessus désignés sera susceptible de varier proportionnellement à l'indice du coût de la construction publié trimestriellement par l'I.N.S.E.E.

Le réajustement du loyer se fera en vertu de la présente clause tous les trois ans à compter de la date de départ du bail, le loyer devant varier du même pourcentage que l'indice choisi. L'indexation jouera de plein droit, sans qu'il soit besoin d'une notification préalable.

Le Conseil Municipal, 16 voix pour, 2 abstentions, accepte la signature du bail commercial pour le local communal 2 rue Antoine Garreau aux conditions de location énoncées qui seront effectives à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014.

## **Mise en place d'un dépôt de garantie**

*(Délibération n°07052014)*

Le maire propose la mise en place d'un dépôt de garantie pour les locations de bâtiments communaux.

Ce dépôt de garantie sera équivalent à 1 mois de loyer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, accepte la mise en place d'un dépôt de garantie pour chacun des locaux communaux mis à la location, qu'il s'agisse d'un bail commercial ou non. Ce dépôt de garantie sera à hauteur d'un mois de loyer et effectif pour les nouveaux baux signés à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014.

## **Projets de jardins partagés**

*(Délibération n°08052014)*

Nathalie CHAPUIS, 4<sup>ème</sup> adjointe, expose un projet de jardins partagés conduit par l'association « Espace Rencontre du Moulin des Roches ». Ce projet a pour intérêt de permettre aux administrés qui le souhaitent de partager cette passion commune du jardinage en mutualisant leurs savoirs sur un même jardin. Il s'agit avant tout d'un moment d'échange et de partage. Cette action est à but non lucratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, accepte la mise à disposition gratuite de la parcelle AE 342 pour le projet de jardins partagés conduit par l'association Espace Rencontre du Moulin des Roches, sous réserve d'accord des locataires des logements attenants et qu'aucune intervention ne soit demandée à la municipalité pour la mise en condition du terrain.

## **Budget primitif lotissement Rosières**

Sur remarques de M. PATAIN, percepteur, il convient de rectifier et revoter le budget primitif du lotissement de Rosières afin de régulariser les écritures de stocks.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, adopte le nouveau budget primitif du lotissement de Rosières élaboré avec l'aide de M. PATAIN.

## **Décisions modificatives**

DM n° 1 : régularisation écritures achat parcelle OPAC pour vergers conservatoires

Dépenses section investissement

Crédit à ouvrir	chap. 21, article 2111	opération 1301	31 €
Crédit à réduire	chap. 041, article 2111	OPFI	31 €

DM n°2 : régularisation écritures frais d'étude

Dépenses section investissement

Crédit à ouvrir	chap. 041, article 21312	OPFI	2 057 €
Crédit à réduire	chap. 040, article 21312	OPFI	2 057 €

DM n°3 : régularisation erreur d'imputation

Crédit à ouvrir	chap. 21, article 2188	1406	1 600 €
Crédit à réduire	chap. 040, article 21788	1406	1 600 €

### **Règlement intérieur restaurant scolaire**

*(Délibération n°09052014)*

Nathalie CHAPUIS, 4<sup>ème</sup> adjointe et directrice de l'école maternelle, propose que soit ajouté dans le règlement intérieur du restaurant scolaire, l'accès au service à partir de 3 ans révolus.

Il est également proposé d'ajouter un article concernant la discipline. En cas de comportement déviant, la collectivité se réserve un droit de sanctions qui pourra aller jusqu'à l'exclusion de l'enfant du service après avertissement et notification aux parents.

Le Conseil Municipal, ♦ par 17 voix pour et 1 abstention, accepte de fixer l'âge minimum pour l'accès au restaurant scolaire à 3 ans révolus.

♦ à l'unanimité des présents et représentés, autorise l'ajout d'un article au règlement intérieur du restaurant scolaire concernant la discipline avec sanctions selon la gravité et le caractère répétitif du comportement déviant.

### **Formation CACES**

*(Délibération n°10052014)*

Le maire rappelle que pour la conduite d'engins, la formation CACES est obligatoire. Pour répondre aux besoins des services de la commune, il convient d'envoyer deux agents en formation pour la conduite en sécurité des engins de chantier – R 372 m (catégorie 4)

Option conseil propose cette formation sur trois jours pour deux agents pour un montant total hors taxe de 1 040 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, accepte la prise en charge de la formation CACES pour deux agents des services techniques ainsi que la prise en charge des frais de repas.

### **Document unique : demande de subvention**

*(Délibération n°11052014)*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a l'obligation d'établir un Document Unique de Sécurité pour l'ensemble des agents.

Il informe le Conseil Municipal que le Fonds National de Prévention de la CNRACL a pour vocation d'accompagner ces actions au moyen de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de présenter au FNP un dossier de subvention pour ce projet.

Le Conseil municipal charge Monsieur le Maire d'exécuter ces décisions et de signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

### **Autorisation signature contrat gaz**

Question ajournée

### **Service des eaux et assainissement – inscriptions en non-valeur**

*(Délibération n°12052014)*

Le conseil municipal, par 11 voix pour et 7 abstentions, décide d'admettre en non-valeur au service des eaux et assainissement :

Au titre de l'année 2008 :

la somme de 38,34 € au nom de M. Carlos MACHADO

Au titre de l'année 2009 :

les sommes de 100,03 € et 84,85 € au nom de M. Jonathan DUCHAUSSOY

les sommes de 103 €, 88,05 € et 8,25 € au nom de Mme DUCHENE Julie

les sommes de 51,03 €, 57,26 €, 39,40 € et 36,64 € au nom de M. Carlos MACHADO

Au titre de l'année 2010 :

les sommes de 9,31 € et 8,06 € au nom de Mme Céline BERGAMASCHI

les sommes de 59,31 € et 75,47 € au nom de Mme DUCHENE Julie

les sommes de 41,78 €, 46,85 €, 36,13 € et 36,37 € au nom de M. Carlos MACHADO

Au titre de l'année 2011 :

la somme de 49,61 €, 45,79 €, 33,49 € et 32,01 € au nom de Mme Céline BERGAMASCHI

les sommes de 3,87 € et 13,63 au nom de M. Carlos MACHADO

Au titre de l'année 2012 :

les sommes de 83,91 €, 69,55 €, 46,84 € et 50,78 € au nom de Mme Céline BERGAMASCHI

Au titre de l'année 2013 :

les sommes de 128,87 €, 101,96 €, 27,82 € et 24,98 € au nom de Mme Céline BERGAMASCHI

Montant total admis en non-valeur : 1633,24 €

## **Adhésion Agence Technique Départementale**

Question ajournée

## **Informations**

➤ Calendrier des conseils municipaux

- Mardi 1<sup>er</sup> juillet 2014 (avancé au 20 juin 2014, date imposée par la préfecture dans le cadre des élections sénatoriales)
- Mardi 9 septembre 2014
- Mardi 21 octobre 2014
- Mardi 9 décembre 2014

➤ Toiture salle d'évolution : devis en cours.

➤ Chemins de randonnées (PDIPR – balades vertes) : qui entretient ?

➤ Skate park : demande d'une fun box. Devis : 16 000 € HT dont 50% financé par la CCPG + la TVA

➤ Budget prévu par la commune : 5500 €. Décision à réfléchir d'ici le prochain conseil municipal

➤ Pays Charollais Brionnais : 146 communes / 90 000 habitants. Président : M. NESME, 6 vice-présidents.

Projet d'inscription à l'UNESCO.

➤ Redevance France Télécom : le maire informe de la signature de la RODP Télécom 2014

➤ Camping : le Centre de loisirs de Sanvignes-les-Mines demande un devis pour un séjour de 3 nuits avec 12 enfants et 2 adultes. Proposition du forfait à 78 € retenue + 3,50 € d'électricité par jour

➤ Commission sécurité et signalisation :

- Entrées : 1 200 véhicules par jour
- Vitesse moyenne route de Luzy : 68 km / h. Plusieurs solutions : plateau ralentisseur (15 000 € l'unité), feu tricolore (6 000 à 10 000 € l'unité), effet route moins large
- Route de Montceau : étudier la solution d'une zone à 70 km / h et déplacer le panneau 50 km / h à hauteur du cimetière
- Route d'Autun : aménager un chemin piétonnier

➤ Questions diverses :

- Nettoyage abords terrains de tennis pour accès au stade
- Demande de financement d'une seconde serre
- Citerne percée
- Centre de Loisirs : baisse de la fréquentation certainement en raison du coût

**Séance levée à 00 h 02**